

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre 2004

Huitième séance: 7 octobre 2004: 14 h 5 – 17 heures

Présidente: H. Dublin

Secrétariat: T. De Meulenaer
D. Morgan
M. Schmidt
G. van Vliet

Rapporteurs: J. Caldwell
H. Corrigan
H. Gillett
T. Inskipp

Interprétation et application de la Convention

Amendement des annexes

60. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

La délégation de la Thaïlande présente la proposition CoP13 Prop. 39 (Rev. 1), dont le but est d'annoter l'inscription d'*Euphorbia* à l'Annexe II, en ce qui concerne les spécimens d'*Euphorbia milii* reproduits artificiellement. La délégation de la Thaïlande s'est entretenue de l'état de l'espèce dans la nature avec Madagascar, pays d'origine, et a reçu l'assurance que l'espèce n'est pas menacée, ce que confirme la délégation de Madagascar. Toutefois, cette dernière est préoccupée par l'identification des cultivars reproduits artificiellement et commercialisés. La délégation de la Thaïlande déclare qu'avec un peu de temps elle pourra fournir du matériel d'identification à toutes les Parties. La proposition est soutenue par les délégations du Cambodge, de Cuba, de la Guinée, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, du Myanmar, du Sénégal et du Viet Nam.

La délégation des Pays-Bas, s'exprimant au nom des 25 Etats membres de la Communauté européenne, et celle des Etats-Unis d'Amérique, se déclarent préoccupées par le fait que la taxonomie employée dans la proposition est incorrecte car les plantes que l'on se propose de ne plus soumettre aux dispositions de la Convention sont en fait des hybrides. Elles recommandent de réviser la proposition et de la soumettre à la CdP14.

La délégation de la Suisse soutient la proposition mais suggère un amendement de façon que la graphie de l'épithète indique qu'il s'agit d'un cultivar, à savoir 'Milii'. Après des explications du botaniste du Comité de la nomenclature, cette suggestion est soutenue par la délégation des Pays-Bas au nom des Etats membres de la Communauté européenne et acceptée par la délégation de la Thaïlande.

La délégation des Etats-Unis fait observer que ce changement pourrait élargir la portée de la proposition. La Présidente décide que le changement est acceptable selon l'article 25.3 car il s'agit d'une précision et non d'une modification de la portée de la proposition. La délégation des Etats-Unis conteste cette décision. La Présidente demande au Comité de mettre la décision aux voix, conformément à l'article 18. Avec 68 voix pour, 10 voix contre et 17 abstentions (voir l'annexe), la décision proposée par la Présidente est acceptée. Le Comité accepte ensuite la proposition, amendée

pour faire référence à *Euphorbia 'Mili'*. La délégation des Etats-Unis souhaite que soit versé au procès-verbal le fait qu'elle n'approuve pas l'acceptation de la proposition amendée.

La Présidente note que les propositions CoP13 Prop. 40, 41 et 42 concernent le traitement par la Convention des hybrides reproduits artificiellement d'espèces d'orchidées inscrites à l'Annexe II.

La délégation de la Thaïlande présente la proposition CoP13 Prop. 40 qui vise à ne pas soumettre aux dispositions de la Convention les spécimens d'hybrides reproduits artificiellement d'espèces d'orchidées inscrites à l'Annexe II, en soulignant le très important volume du commerce de ces spécimens. La délégation du Qatar soutient cette proposition mais les délégations de la Colombie, de l'Equateur, du Mexique et du Pérou, ainsi que l'observateur de *Humane Society International*, y sont opposées.

La Présidente du Comité pour les plantes signale que son Comité tente de simplifier les annexes. Elle ajoute que la procédure est compliquée et exprimée dans un libellé complexe que la présente proposition vise à simplifier. Elle demande aux Parties de communiquer toutes les propositions relatives aux plantes au Comité pour les plantes avant de les soumettre à la Conférence des Parties pour que les problèmes techniques puissent être résolus, ajoutant que le Comité pour les plantes est à la disposition des Parties pour cela.

La délégation des Pays-Bas, s'exprimant au nom des 25 Etats membres de la Communauté européenne, appuie l'intention de la proposition. Reconnaisant qu'il est difficile de rédiger une proposition pratique, elle suggère de constituer un groupe de travail chargé d'examiner ensemble les propositions CoP13 Prop. 40, 41 et 42. Ce groupe devrait comprendre des spécialistes de la lutte contre la fraude et des représentants régionaux, ainsi que des représentants des auteurs. Les délégations de l'Australie, de la Colombie, de l'Equateur, des Etats-Unis, de l'Inde, du Kenya et de la Suisse, ainsi que l'observateur de TRAFFIC, appuient la constitution d'un groupe de travail. Toutefois les délégations des Etats-Unis et de la Suisse, ainsi que celle du Mexique, remettent en question le fait de discuter les trois propositions ensemble, notant que la proposition CoP13 Prop. 42 est de nature différente car elle suppose l'amendement d'une annotation existante.

Tenant compte de ces préoccupations, la Présidente constitue un groupe de travail chargé d'élaborer un texte unique basé sur les propositions CoP13 Prop. 40 et 41. Le groupe de travail comprend l'Afrique du Sud (présidence), l'Australie, la Colombie, l'Espagne au nom de la Communauté européenne, les Etats-Unis, le Mexique, la Suisse, la Thaïlande, le Secrétariat et TRAFFIC. La Présidente rappelle au groupe de travail que la proposition révisée ne doit pas élargir la portée des propositions d'origine.

La Présidente propose de renvoyer la discussion de la proposition 42 jusqu'à ce que le groupe de travail ait fait rapport car la discussion sur cette proposition pourrait être influencée par les conclusions du groupe.

La délégation de la Colombie présente la proposition CoP13 Prop. 43 concernant le transfert de *Cattleya trianaei* de l'Annexe I à l'Annexe II, et indique les mesures prises pour aider à la reconstitution de l'espèce. La délégation de la Bolivie félicite la Colombie pour les mesures qu'elle a prises en vue de conserver ses orchidées et soutient fermement la proposition. La proposition reçoit également l'appui des délégations du Ghana, des Pays-Bas au nom des Etats membres de la Communauté européenne, du Pérou, du Qatar et du Venezuela. La délégation des Etats-Unis s'inquiète du fait qu'un quart seulement des populations identifiées ont été étudiées et qu'il existe encore des prélèvements dans la nature. Elle suggère de différer toute décision jusqu'à la CdP14 mais ajoute qu'elle ne bloquera pas le consensus. Le Comité accepte alors la proposition.

La délégation de la Thaïlande présente la proposition CoP13 Prop. 44 concernant le transfert de *Vanda coerulea* de l'Annexe I à l'Annexe II, notant en particulier la demande très limitée de spécimens d'origine sauvage. Les délégations du Cambodge, de la Chine, de l'Egypte, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, du Myanmar et du Qatar soutiennent fermement la proposition. La délégation des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, soutient également la proposition, notant que l'espèce est cultivée depuis si longtemps que la forme cultivée a divergé de la forme sauvage. Elle explique que son état dans la nature est incertain dans

certaines parties de son aire de répartition mais que l'inscription à l'Annexe I n'a plus d'effets sur sa conservation. La proposition est acceptée.

La délégation de la Chine présente la proposition CoP13 Prop. 45 concernant l'ajout d'une annotation à l'inscription de *Cistanche deserticola* à l'Annexe II. Les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, du Kenya, de la Suisse, de la Tunisie et du Viet Nam soutiennent la proposition. La délégation des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de la communauté européenne, la soutient en principe mais souhaiterait que les produits fabriqués et finis soient exemptés. La délégation de la Chine et l'observateur de TRAFFIC soulignent que la majeure partie du commerce, licite et illicite, concerne des produits pharmaceutiques et que si ces produits sont exemptés, l'inscription sera sans objet. La délégation des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de la communauté européenne, accepte de retirer son objection; la proposition est acceptée.

La délégation de Madagascar présente la proposition CoP13 Prop. 46 sur le transfert de *Chrysalidocarpus decipiens* de l'Annexe II à l'Annexe I, notant que les exportations concernent principalement les graines qui ne sont pas soumises aux contrôles, au titre de l'inscription à l'Annexe II. Elle déclare que les graines sont faciles à identifier et que la population de l'espèce diminue rapidement. Les délégations de la Bolivie, de l'Egypte, des Etats-Unis, de la Guinée, du Kenya, de l'Ouganda, du Sénégal et de la Trinité-et-Tobago soutiennent la proposition. La délégation de la Suisse, bien que n'y étant pas opposée, souligne que l'espèce n'est présente dans aucune aire protégée et qu'elle est menacée par les feux de brousse et qu'il faudrait prendre des mesures sur le terrain si l'on veut qu'elle survive. La délégation des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de la communauté européenne, appuyée par la délégation de la Dominique, est opposée à la proposition, notant que la principale menace est la perte d'habitat. Elle estime qu'il serait préférable de maintenir l'espèce à l'Annexe II avec une annotation permettant le contrôle du commerce des graines. Toutefois, après une brève discussion, elle retire son objection et la proposition est acceptée.

Le compte rendu contenu dans le document CoP13 Com. I Rep. 5 est examiné.

Au point 40 de l'ordre du jour, la délégation des Etats-Unis souhaite corriger la première partie de la deuxième phrase, comme suit: Il souligne que les travaux actuellement entrepris ne sont pas une révision de. La délégation de la Trinité-et-Tobago souhaite modifier la deuxième phrase du deuxième paragraphe, comme suit:

Les délégations de la Malaisie, concernant en particulier Naja spp., et les délégations du Pérou, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et de la Trinité-et-Tobago, concernant en particulier Strombus gigas, expriment leurs préoccupations au sujet de l'étude du commerce important actuelle, citant la consultation entreprise, la fiabilité des données sur le commerce utilisées pour sélectionner les espèces et les sanctions imposées.

La délégation du Mexique demande de supprimer ", soutenue par la délégation du Mexique," dans la première phrase du troisième paragraphe.

Au point 51 de l'ordre du jour, la délégation de la Malaisie signale qu'elle n'a pas appuyé la suggestion du Secrétariat d'adapter la résolution Conf. 11.16 mais qu'elle devrait, en revanche, figurer à la première ligne du troisième paragraphe. La délégation des Etats-Unis souhaite modifier l'avant-dernière phrase du deuxième paragraphe comme suit: Elle craint également que ces questions soient mises de côté trop longtemps si la décision était retardée de manière à pouvoir adopter et appliquer une nouvelle résolution sur l'élevage en ranch. Dans l'avant-dernière phrase du troisième paragraphe, elle souhaite aussi remplacer "pour constituer un stock paternel pour l'avenir" par pour constituer la future population parentale et à la fin du quatrième paragraphe, remplacer "de cette proposition" par de la nouvelle définition de "reproduit artificiellement". Elle demande enfin de modifier le libellé de la première phrase du dernier paragraphe du point 51 de l'ordre du jour comme suit: La Présidente crée ensuite un groupe de rédaction comprenant les membres du groupe de travail original créé par le Comité pour les plantes ainsi que le représentant de l'Afrique au Comité pour les plantes, pour qu'il traite de ce problème.

Le compte rendu est adopté tel qu'amendé et la séance est levée à 17 heures.

Point 60 de l'ordre du jour – Résultat du vote sur la contestation de la délégation des Etats-Unis de la décision de la Présidente.

Conference Name		Delegate Details List		Delegate Details List	
ID Name	Card/Unit	Selection	Conference Name	Card/Unit	Selection
152 Fiji	00152	N			
153 Finland	00153	Y			
154 France	00154	Y			
155 Gabon	00155	Not Voted			
156 Gambia	00156	Not Voted			
157 Georgia	00157	Not Voted			
158 Germany	00158	Y			
159 Ghana	00159	Not Voted			
161 Grenada	00161	Not Voted			
162 Guatemala	00162	Y			
163 Guinea	00163	Y			
164 Guinea - Bissau	00164	Not Voted			
165 Guyana	00165	Y			
166 Honduras	00166	Not Voted			
167 Hungary	00167	Y			
168 Iceland	00168	N			
169 India	00169	Y			
170 Indonesia	00170	Y			
171 Iran (Islamic Republic of)	00171	Not Voted			
172 Ireland	00172	Y			
173 Israel	00173	N			
174 Italy	00174	Y			
175 Jamaica	00175	A			
176 Japan	00176	Y			
177 Jordan	00177	Not Voted			
178 Kazakhstan	00178	Not Voted			
179 Kenya	00179	A			
180 Kuwait	00180	Y			
181 Laos Peoples Democratic Republic	00181	Not Voted			
182 Latvia	00182	Y			
183 Lesotho	00183	A			
184 Liberia	00184	Y			
185 Libyan Arab Jamahiriya	00185	Not Voted			
186 Liechtenstein	00186	Y			
187 Lithuania	00187	Not Voted			
188 Luxembourg	00188	Y			
189 Macedonia	00189	Not Voted			
190 Madagascar	00190	A			
191 Malawi	00191	A			
192 Malaysia	00192	Not Voted			
193 Mali	00193	Y			
194 Malta	00194	Y			
195 Mauritania	00195	Y			
196 Mauritius	00196	Y			
197 Mexico	00197	N			
198 Monaco	00198	Y			
199 Mongolia	00199	N			
200 Morocco	00200	Y			
201 Mozambique	00201	Not Voted			
202 Myanmar	00202	Y			
203 Namibia	00203	Y			
204 Nepal	00204	Y			
205 Netherlands	00205	Y			

Conference Name		Delegate Details List		Delegate Details List	
ID Name	Card/Unit	Selection	Conference Name	Card/Unit	Selection
4. Vote #1	1497/1497				
101 Afghanistan	00101	Not Voted			
102 Albania	00102	Not Voted			
103 Algeria	00103	Not Voted			
104 Antigua and Barbuda	00104	A			
105 Argentina	00105	Not Voted			
106 Australia	00106	A			
107 Austria	00107	Not Voted			
108 Azerbaijan	00108	Not Voted			
109 Bahamas	00109	Not Voted			
110 Bangladesh	00110	Y			
111 Barbados	00111	Y			
112 Belarus	00112	Not Voted			
113 Belgium	00113	Y			
114 Belize	00114	Not Voted			
115 Benin	00115	Not Voted			
116 Bhutan	00116	Y			
117 Bolivia	00117	Y			
118 Botswana	00118	Y			
119 Brazil	00119	Not Voted			
120 Brunei Darussalam	00120	Y			
121 Bulgaria	00121	A			
122 Burkina Faso	00122	Not Voted			
123 Burundi	00123	Not Voted			
124 Cambodia	00124	Y			
125 Cameroon	00125	A			
126 Canada	00126	N			
127 Central African Republic	00127	Not Voted			
128 Chad	00128	A			
129 Chile	00129	Y			
130 China	00130	Y			
131 Columbia	00131	Not Voted			
132 Comoros	00132	Not Voted			
133 Congo	00133	Not Voted			
134 Costa Rica	00134	A			
135 Cote d'Ivoire	00135	Y			
136 Croatia	00136	Y			
137 Cuba	00137	Y			
138 Cyprus	00138	Not Voted			
139 Czech Republic	00139	Y			
140 Democratic Republic of the Congo	00140	Y			
141 Denmark	00141	Not Voted			
142 Djibouti	00142	Not Voted			
143 Dominica	00143	N			
144 Dominican Republic	00144	N			
145 Ecuador	00145	N			
146 Egypt	00146	Not Voted			
147 El Salvador	00147	Not Voted			
148 Equatorial Guinea	00148	Not Voted			
149 Eritrea	00149	Y			
150 Estonia	00150	Y			
151 Ethiopia	00151	A			

Conference Name Delegate Details List

ID Name	Card/Unit	Selection
206 New Zealand	00206	Y
207 Nicaragua	00207	Not Voted
208 Niger	00208	Not Voted
209 Nigeria	00209	Not Voted
210 Norway	00210	Y
212 Palau	00212	A
213 Panama	00213	Not Voted
214 Papua New Guinea	00214	Not Voted
215 Paraguay	00215	Not Voted
216 Peru	00216	Not Voted
217 Philippines	00217	Not Voted
218 Poland	00218	Y
219 Portugal	00219	Y
220 Qatar	00220	Y
221 Republic of Korea	00221	Not Voted
222 Republic of Moldova	00222	Not Voted
223 Romania	00223	Not Voted
224 Russian Federation	00224	Not Voted
225 Rwanda	00225	Not Voted
226 Saint Kitts and Nevis	00226	Not Voted
227 Saint Lucia	00227	Y
229 Sao Tome and Principe	00229	Not Voted
230 Saudi Arabia	00230	Not Voted
231 Senegal	00231	Y
232 Serbia and Montenegro	00232	Not Voted
233 Seychelles	00233	Y
234 Sierra Leone	00234	Not Voted
235 Singapore	00235	Y
236 Slovakia	00236	Not Voted
237 Slovenia	00237	Y
238 Somalia	00238	Not Voted
239 South Africa	00239	Y
240 Spain	00240	Y
241 Sri Lanka	00241	Not Voted
242 Sudan	00242	Not Voted
243 Suriname	00243	Y
244 Swaziland	00244	Not Voted
245 Sweden	00245	Y
246 Switzerland	00246	Y
247 Syrian Arab Republic	00247	A
248 Thailand	00248	Y
249 The Former Yugoslav Republic of Macedonia	00249	Not Voted
250 Togo	00250	Not Voted
251 Trinidad and Tobago	00251	N
252 Tunisia	00252	A
253 Turkey	00253	Not Voted
254 Uganda	00254	Y
255 Ukraine	00255	Y
256 United Arab Emirates	00256	A
257 United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	00257	Y
258 United Republic of Tanzania	00258	Y
259 United States of America	00259	N
260 Uruguay	00260	Not Voted

Conference Name Delegate Details List

ID Name	Card/Unit	Selection
261 Uzbekistan	00261	Not Voted
262 Vanuatu	00262	Y
263 Venezuela	00263	Not Voted
264 Vietnam	00264	Y
265 Yemen	00265	A
266 Zambia	00266	Not Voted
267 Zimbabwe	00267	Y
160 Greece	00298	Not Voted
228 Saint Vincent and The Grenadine	00299	Not Voted
211 Pakistan	00300	Not Voted

Vote #1

No	Yes	Abstain
10	68	17
12.82%	87.18%	

